

EXTRAIT DE LA DELIBERATION
DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA VILLE DE ROYAN

SEANCE DU 19 JANVIER 1959

OBJET:

Casino Municipal :
Frais d'affichage

59016

Le dix neuf Janvier mil neuf cent cinquante neuf
à seize heures,

M.PERAUD Pierre - BICHON Roger- DUMONT René
composant la délégation Spéciale de la Ville de Royan
se sont réunis pour examiner différentes questions
concernant la gestion municipale .

•
••

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan,

VU la lettre de M.le Receveur Municipal en date
du 8 Janvier 1959 ,

VU le mémoire présenté par M.DUNAND ,Afficheur
Municipal,

Considérant la nécessité pour la Ville de ROYAN
de procéder à l'affichage des affiches " LA VILLE DE
ROYAN REPOND " à la suite de la campagne menée par
la Société des Casinos . L'affichage a eu lieu les
28 -29 et 30 Octobre 1958.

DECIDE

-qu'il y a lieu de mandater à M.DUNAND afficheur
Municipal, 15 avenue des Marrenniers à ROYAN C.C.P.
1498- 67 BORDEAUX ,la somme forfaitaire de 80.000 frs
(quatre vingt mille francs)

- que la dépense sera mandatée ch. XXXV - art.13 du
B.S. 1958.

Fait et délibéré A ROYAN, les mêmes jour ,mois
et an que dessus

Ont signé au registre MM.les Membres de la délégation
Spéciale

Pour extrait conforme au registre
Le Président de la Délégation Spéciale
signé: P.PERAUD

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le
6 février 1959

Le Sous-Préfet
signé:illisible



Pour copie conforme
Mairie de Royan le 9 février 1959
de la délégation spéciale

LE DÉLÉGUÉ :

R. DUMONT